



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE
www.npa2009.org

POUR PRENDRE CONTACT :

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil

Ou par mail à : ecriture@npa2009.org

Nom :

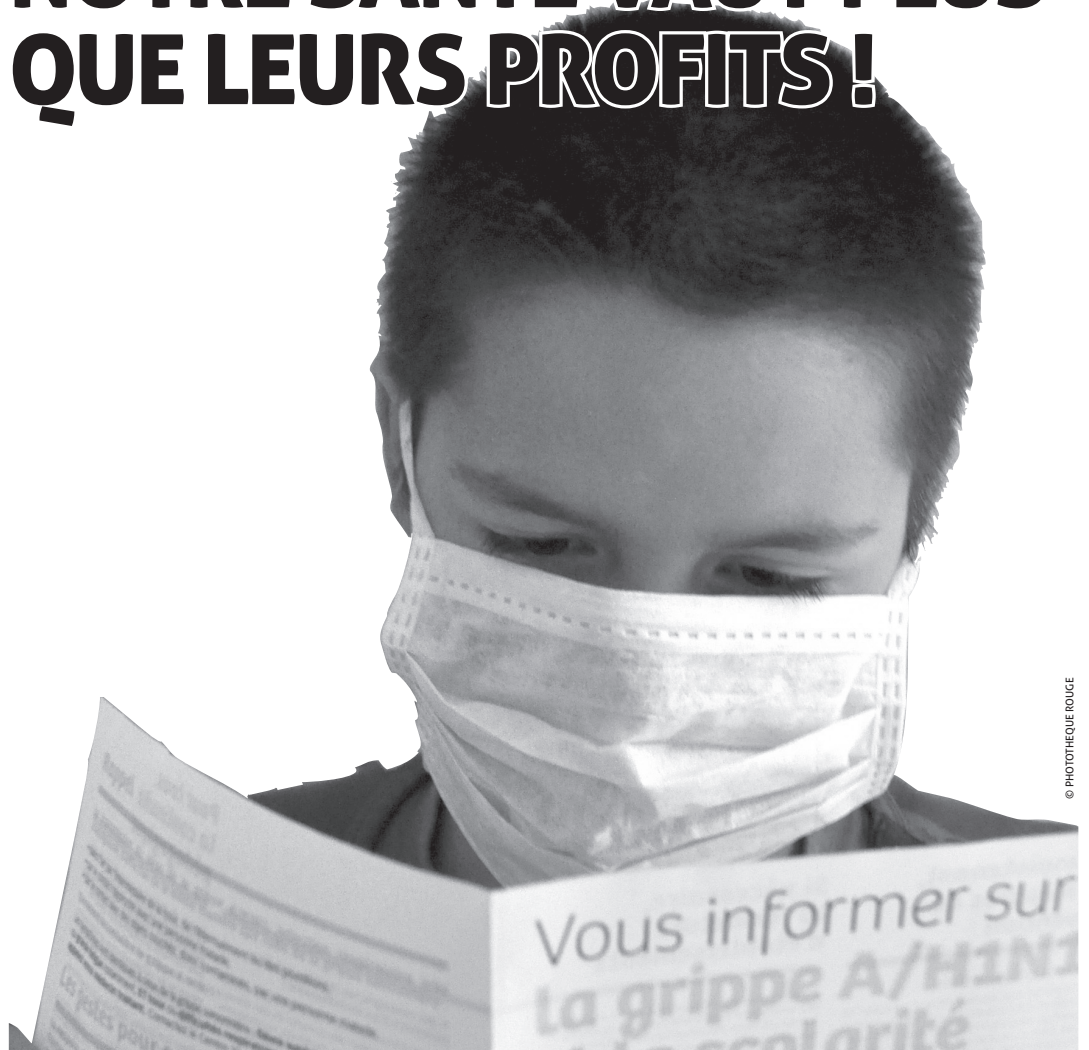
Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

FACE À LA GRIPPE A : NOTRE SANTÉ VAUT PLUS QUE LEURS PROFITS !



© PHOTO THEQUE ROUGE

Contre l'arrivée du virus de la grippe A, le gouvernement décrète la « mobilisation générale » : conférences de presse, spots télévisés, « plans blancs » dans les hôpitaux, « plans de continuité d'activité » dans les entreprises, commande de 90 millions de doses de vaccins.

Pourtant, le virus H1N1 certes très contagieux, ne semble pas plus virulent que celui d'une grippe saisonnière. Le gouvernement « en ferait-il trop » ?

Il n'hésite pas à dépenser plus d'un milliard d'euros pour une vaccination systématique de la population, au moment même où il accélère la fermeture de services et d'établissements hospitaliers, réduit le remboursement de médicaments, augmente le forfait hospitalier de 2 euros et taxe les victimes d'accidents de travail !

En réalité, ce gouvernement n'en « fait pas trop ».

- Il répond mal à la situation, car sa véritable priorité n'est pas la santé de la population, mais le bon fonctionnement de cette société fondée sur le profit !
- Il dramatise l'épidémie pour faire accepter au nom de l'urgence la remise en cause des droits sociaux (code du travail) et démocratiques (justice d'exception).

La vaccination systématique : principe de précaution pour qui ?

La vaccination de masse de la population est la principale mesure du plan gouvernemental. Compte tenu de la faible gravité de la maladie dans la grande majorité des cas, ce choix pose d'autant plus problème que le vaccin a été fabriqué à la hâte, avec peu d'essais préalables, en y introduisant des « adjuvants » présentant un risque sérieux.

IMPRESSION ROTOGRAPIE 93100 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans ces conditions, le « principe de précaution », c'est d'abord la précaution

- pour des hommes politiques qui ne veulent pas être accusés de n'avoir rien fait !
- pour des patrons qui tiennent avant tout à ce que les entreprises tournent, grippe ou pas
- pour les laboratoires pharmaceutiques qui vont empêcher des profits records, mais ont exigé et obtenu de ne pas avoir à indemniser les victimes en cas d'accident de vaccination.

La vaccination systématique, vise à maintenir à tout prix « la France au travail », elle vise aussi à éviter de solliciter un système de santé de plus en plus mis à mal par les « réformes » gouvernementales.

Urgence contre la loi Bachelot et le plan Hôpital 2007.

Car l'épidémie de grippe va démontrer « grandeur nature » les conséquences des fermetures de lits, de services et d'hôpitaux, et du manque de personnel hospitalier.

Déjà saturé et fonctionnant à « flux tendu », l'hôpital ne pourra faire face à un afflux supplémentaire de malades dû aux complications de la grippe, au moment où inévitablement une partie du personnel sera concerné par l'épidémie.

La seule réponse imaginée par le gouvernement c'est le passage en journée de 12h, encore plus de suppressions de jours de repos et de congés pour les personnels hospitaliers !

L'épidémie de grippe montre la nécessité d'arrêter immédiatement la casse de l'hôpital public et sa gestion sur le mode de la « rentabilité » à tout prix !

Pas d'utilisation de la crise pour remettre en cause le droit du travail et les libertés !

La dramatisation de l'épidémie de grippe, de la part de ce gouvernement n'est pas innocente.

- Elle permet de faire un peu oublier, cette autre épidémie que sont les suppressions d'emplois et les fermetures d'entreprises, contre laquelle le pouvoir se montre beaucoup moins mobilisé.
- Elle va servir à accélérer la privatisation du système de santé en transférant les activités lucratives vers les cliniques commerciales.
- Sous couvert de « maintien de l'activité » pendant l'épidémie, le gouvernement veut imposer de nouvelles attaques contre le droit du travail et davantage de « flexibilité ».

C'est ainsi qu'une circulaire du ministère du travail du 3 juillet dernier permet pendant l'épidémie d'augmenter le volume horaire « par décision unilatérale de l'employeur

« le refus du salarié, sauf s'il est protégé, constitue une faute pouvant justifier le licenciement ».

- De même le ministère de la justice, prévoit la mise en place de mesures d'exception.

FACE À LA L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE A, POUR LE NPA, LA PRIORITÉ C'EST LA SANTÉ DES HOMMES ET DES FEMMES D'ABORD !

- Plan de vaccination ciblée, avec des vaccins sans adjuvant, sur les personnes pouvant présenter des risques.
- Gratuité totale des soins.

Consultations médicales, séjours hospitaliers, médicaments doivent être totalement gratuits pour tous ! Ni forfait journalier, ni « franchises ».

- Non aux mesures d'exception !

Maintien des garanties statutaires et collectives (horaires, repos, congés) et des droits démocratiques.

- Pour une prise en charge démocratique et citoyenne de l'épidémie.

Citoyens, personnels de santé doivent être les acteurs conscients et non des « petits soldats » soumis aux décisions autoritaires et incontrôlées d'un pouvoir autoritaire.

Cette prise en charge permettra des réponses adaptées, à l'inverse de la vaccination systématique dont le but est essentiellement économique : maintenir au travail à tout prix l'essentiel de la population.

- Attribution de congés exceptionnels pour garder les enfants en cas de fermetures d'établissements scolaires et de crèches. Ou si impossible, organisation et prise en charge intégrale de ces gardes par les établissements et les entreprises.
- Maintien intégral du salaire, sans aucun jour de carence, pendant toute la période d'arrêt maladie.
- Suspension de toute fermeture et de toute restructuration hospitalières,
- Réquisition des cliniques privées.

Nous exigeons que l'ensemble des établissements publics et privés soit contraint de répondre aux besoins face à l'épidémie.

- Attribution de moyens financiers nécessaires aux hôpitaux pour faire face à leur surcroît d'activité, pour des recrutements exceptionnels.

- Retrait de la loi Bachelot !